



3 août 2022

(22-5806)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TONGA: LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR –
CHAPITRE 17.05 – ÉDITION
RÉVISÉE DE 2020

Membre notifiant	TONGA
-------------------------	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur le droit d'auteur – chapitre 17.05 – édition révisée de 2020
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/TON/22_4405_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/TON/C/1
Brève description du texte juridique notifié	Contient des dispositions détaillées en ce qui concerne le droit d'auteur. Prévoit la protection des œuvres, y compris les programmes d'ordinateur, les œuvres audiovisuelles et photographiques, ainsi que des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} septembre 2008
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	29 juin 2022
--	--------------

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Mme Distaquaine Tu'ihalamaka Directrice générale Ministry of Trade and Economic Development (Ministère du commerce et du développement économique) P.O. Box 110 Nuku'alofa Tonga Téléphone: +(676) 7400105 Télécopie: +(676) 23887 Courriel: ceo@mted.gov.to Site Web: www.mted.gov.to

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.